

Compatibilité avec les ballasts électroniques et magnétiques (à tension régulière ou à basse tension), les lampes à incandescence et les ventilateurs.

DIRECTIVES

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR ET S'ASSURER QUE LE CIRCUIT EST BIEN COUPÉ AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION!**
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- **NE PAS** commander de charges au-delà des valeurs nominales prescrites, ce qui pourrait entraîner des risques de dommage aux dispositifs, d'incendie, de commotion électrique, de blessure ou d'électrocution. Vérifier les valeurs nominales des charges à commander pour s'assurer que ces dernières conviennent au dispositif utilisé.

CARACTÉRISTIQUES

- Style Decora^{MD} de Leviton.
- Commande de charges d'éclairage de 15 A.
- Conformité aux normes CEC Title 20 et 24.
- Délai d'extinction de 30 secondes à 30 minutes.
- Témoin rouge indiquant le fonctionnement du système de détection.
- Mise sous tension manuelle/hors tension automatique.
- Lentille compacte et inviolable.
- Délai autoréglable.
- Volets horizontaux ajustables pour modifier les champs de détection gauche et droit.
- Confirmation d'absence (un « délai de grâce » de 30 secondes est prévu pour éviter les mises hors tension indésirables).

INTRODUCTION

Cet interrupteur-détecteur mural décoratif de Leviton, no de cat. ODS15-TDx, est conçu pour capter la chaleur provenant de sources thermiques (comme le corps humain) dans son champ de vision (la zone contrôlée), et pour mettre ses charges hors tension quand aucun mouvement n'est détecté durant un laps de temps donné. Ce laps de temps, ou délai d'extinction, s'adapte en outre au profil d'occupation de la pièce. Le détecteur ODS15-TDx est homologué UL, certifié CSA et conforme aux normes américaines California Title 20 et 24.

DESCRIPTION

Ce détecteur d'absence de mouvements présente un champ de vision de près de 2 100 pi² (195,1 m²) et commande les charges qui lui sont raccordées. Il s'agit d'un dispositif autonome conçu pour éteindre les lumières quand une pièce se vide. Il est doté d'un petit capteur thermique à semi-conducteurs logé derrière une lentille optique. Cette lentille de Fresnel divise le champ de vision en dizaines de zones. Étant sensible à la chaleur générée par des corps vivants, le détecteur en perçoit le passage d'une zone à l'autre. Il détecte mieux les mouvements qui traversent latéralement son champ de vision que ceux qui s'en approchent ou qui s'en éloignent sur un axe longitudinal (**se reporter aux figures 1 et 1A**). On doit garder ce détail en tête lorsqu'on choisit l'emplacement du dispositif. Le détecteur d'absence de mouvements est également sensible aux variations de la température ambiante; on doit donc veiller à ne pas l'installer à proximité d'une source d'air chaud ou froid (radiateur, échangeur d'air, climatiseur, etc.). Il peut aussi interpréter les courants d'air comme étant des mouvements et risque donc de se déclencher pour rien. **On recommande donc de l'installer à une distance d'au moins deux mètres de toute source de régulation climatique.** Ce dispositif convient aux boîtes murales à un dispositif. On recommande en outre de ne PAS installer ce détecteur près d'une source de lumière puissante. En effet, les luminaires à incandescence de plus de 100 W produisent beaucoup de chaleur, et leur commutation peut causer des variations thermiques susceptibles de fausser les lectures. Il est donc préférable d'installer le dispositif à une distance d'au moins deux mètres de toute lampe d'intensité supérieure. Si cela n'est pas possible, remplacer la lampe en cause par une autre de moindre puissance.

INSTALLATION

AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, **COUPER LE COURANT AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR ET S'ASSURER QUE LE CIRCUIT EST BIEN COUPÉ AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION.**

REMARQUE : ce détecteur doit être raccordé au neutre pour fonctionner. Il doit être mis à la masse via le fil de terre de la boîte murale. Si cette dernière n'en est pas dotée, la relier à la terre puis raccorder le fil de MALT du dispositif à la boîte au moyen d'une vis.

1. Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE approprié, en procédant comme suit : le fil NOIR à la LIGNE, le fil BLEU à la CHARGE, et le fil VERT à la MALT. Entortiller fermement les brins de chaque connexion et les insérer dans des marettes de grosseur appropriée. Visser ces dernières (vers la droite) en s'assurant qu'aucun brin n'en dépasse. Recouvrir chaque marette de ruban isolant.
2. Disposer soigneusement les fils, puis le dispositif, dans la boîte murale.
3. Fixer le dispositif au moyen longues vis de montage fournies.
4. Rétablir le courant au fusible ou au disjoncteur.

REMARQUE : le dispositif émettra une tonalité 5 secondes après que le courant aura été rétabli. Attendre environ une minute pour lui donner le temps de se charger. Après ce délai, les charges devraient se mettre sous tension. Si les lumières s'allument et le témoin clignote lorsqu'on passe la main devant la lentille, le détecteur a été correctement installé. Dans le cas contraire, se reporter à la section DIAGNOSTIC DES ANOMALIES.

REMARQUE : ce détecteur a été réglé en usine et ne requiert normalement aucun ajustement. Le cas échéant, se reporter à la section RÉGLAGES.

5. Fixer le couvercle du panneau de réglage et une plaque murale Decora^{MD} (non comprise). **L'INSTALLATION EST TERMINÉE.** Quitter la pièce; les luminaires s'éteindront une fois le délai d'extinction écoulé.

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- **NE PAS** utiliser ce dispositif pour commander une prise.
- N'utiliser ce dispositif qu'avec du fil de cuivre ou plaqué cuivre.
- **NE PAS** toucher la surface des lentilles. Les surfaces externes peuvent être essuyées au moyen d'un chiffon humide seulement.
- Ce dispositif est conçu pour remplacer un interrupteur mural ordinaire.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.

PROGRAMMATION

Réglages en usine : le détecteur est réglé en usine de manière à pouvoir fonctionner dans presque toutes les conditions. Les réglages par défaut sont les suivants : obturateurs ouverts et délai d'extinction réglé de 10 minutes.

Obturbateurs : les obturbateurs sont deux volets indépendants qui peuvent réduire le champ de vision de 180° à 32°. On les actionne en déplaçant les leviers appropriés vers le centre ou l'extérieur. Ces leviers se trouvent au-dessus des cadrans du panneau de commande (**figure 2A**).

Délais d'extinction : il y a trois types de délais à considérer : le délai de base, le délai réglé et le délai autoréglable.

- **Délai de base :** en usine, ce délai est réglé à 2,5 minutes. Il sert de point de départ pour déterminer les autres intervalles d'extinction.
- **Délai réglé :** ce délai est déterminé et réglé manuellement par l'utilisateur par l'entremise du cadran (Time).
- **Délai autoréglable :** ce délai s'adapte automatiquement en fonction du profil d'occupation de la pièce.

Délai de base : cette fonction est utile dans les pièces où on ne fait que passer. Dans ce mode, le détecteur éteint les lumières peu de temps après que la pièce se soit vidée.

Quand on choisit le délai de base, le détecteur fonctionne de la façon suivante. Les charges doivent être mises sous tension manuellement par la première personne qui entre dans la pièce. Si la personne part avant le délai de base par défaut (2,5 minutes), les lumières s'éteignent tout de suite. Si la personne reste dans la pièce plus longtemps, le détecteur respectera plutôt le délai d'extinction choisi (se reporter aux sections ci-dessous).

La fonction d'éclairage de base peut être désactivée par l'utilisateur (se reporter à la section Mode sans autoréglage).

Alarme sonore : le détecteur est doté d'une alarme sonore qui en indique le fonctionnement à l'utilisateur. En fonctionnement normal, trois courtes tonalités se font entendre 20 secondes avant l'écoulement du délai d'extinction afin d'avertir les personnes présentes. Celles-ci doivent alors effectuer des mouvements pour redémarrer la minuterie. Le cas échéant, le détecteur émet deux courtes tonalités pour indiquer qu'il a bel et bien capté des mouvements et que les lumières vont rester allumées.

Délai autoréglable : le détecteur est doté de circuits logiques qui lui permettent d'adapter automatiquement le délai d'extinction en fonction du profil d'occupation de la pièce dans laquelle on l'a installé.

S'il capte des mouvements importants (comme une personne qui passe), le détecteur ne modifie pas la durée du délai d'extinction. S'il capte des mouvements moins importants et peu fréquents (comme une personne assise qui écrit), le détecteur AUGMENTE la durée du délai d'extinction. S'il capte des mouvements moins importants, mais fréquents (comme plusieurs personnes assises à une table de réunion), il DIMINUE la durée du délai d'extinction, mais seulement si celui-ci n'a JAMAIS été augmenté (les circuits logiques vont toujours vers l'augmentation une fois engagés dans cette direction).

Si une pièce est occupée pendant plus de 2,5 minutes, le détecteur passe automatiquement en mode réglé. Le délai réglé devient alors le point de départ pour l'autoréglage. Après quelques jours, la durée du délai d'extinction se fixe à la valeur qui convient le mieux au profil d'occupation de la pièce.

Si le détecteur capte des mouvements tout de suite après avoir émis ses tonalités d'avertissement, il « déduira » que le délai est trop court et le multipliera donc par 1,5.

Si le détecteur capte des mouvements dans un intervalle de 30 secondes après l'extinction des lumières, il rallumera ces dernières et multipliera le délai d'extinction par 1,5.

On peut réinitialiser le délai de base en mettant le cadran de réglage à une nouvelle valeur (**figure 2A**).

Délai d'extinction : on règle ce délai au moyen du cadran Time. Ce cadran offre quatre possibilités; chacune des marques correspond à une valeur distincte (**figure 2A**). Le détecteur émet une tonalité pour indiquer qu'une nouvelle valeur a été sélectionnée.

Position	Délai
/ (barre oblique)	Délai fixe de 30 secondes, PAS de passage
1	Délai réglé de 5 minutes
2	Délai réglé de 10 minutes
3	Délai réglé de 20 minutes

REMARQUE : les durées indiquées peuvent varier de plus ou moins 10 secondes.

Mise sous tension manuelle : les lumières ne s'allument jamais automatiquement. On doit le faire manuellement au moyen du bouton-poussoir (l'éclairage s'éteint soit manuellement, soit automatiquement en l'absence de mouvements et après le délai en vigueur).

PORTÉE : pour diminuer la sensibilité et la portée de détection, tourner le cadran RANGE vers la gauche (**figure 2A**). La portée peut ainsi être réglée de 100 à 36 %.

WEB VERSION

RÉGLAGES

REMARQUE : pour éviter d'ENDOMMAGER le dispositif de manière PERMANENTE, on doit prendre soin de ne pas TROP TOURNER les cadrans de réglage ou user d'une force excessive quand on actionne les leviers d'obturation. Se servir d'un petit tournevis à lame plate pour les cadrans et des doigts pour les leviers.

- Retirer le couvercle du panneau de commande.
- Retirer l'étiquette d'avertissement qui recouvre les cadrans de réglage.
- Tourner le cadran Time pour régler la valeur du délai d'éteinte.
- Si le détecteur est installé à 2 mètres ou moins d'une source de chaleur/fraîcheur, tourner le cadran Range (portée) $\frac{1}{4}$ de tour vers la gauche; sinon le laisser au réglage maximal.
- Mode sans autoréglage (délai d'éteinte fixe) :**
 - Tourner le cadran Adapt à l'extrême gauche.
 - Régler le cadran Time. Le détecteur émettra deux tonalités chaque fois que le cadran pointerait une nouvelle valeur de délai d'éteinte (en mode d'autoréglage, il n'émet qu'une seule tonalité). En mode sans autoréglage, ces valeurs sont les suivantes :

Position	Délai
/ (barre oblique)	Délai réglé de 5 minutes
1	Délai réglé de 10 minutes
2	Délai réglé de 20 minutes
3	Délai réglé de 30 minutes

C. Remettre le cadran Adapt au réglage précédent.

REMARQUE : pour revenir au mode autoréglable, changer la valeur du cadran Time alors que le cadran Adapt est n'importe où sauf à l'extrême gauche. On doit tourner le cadran jusqu'à ce que le dispositif émette une tonalité. Si on le désire, on peut ensuite le remettre au délai précédent.

- Le cas échéant, on peut régler les obturateurs de manière à bloquer la détection de mouvements indésirables.
- Remettre l'étiquette et le couvercle du panneau de commande.

MODE D'EMPLOI

BOUTON-POUSSOIR : ce dispositif est doté d'un bouton-poussoir qui permet de commuter les charges d'éclairage commandées (figure 2). Si les luminaires sont éteints, on peut les allumer en appuyant sur ce bouton (ils resteront alors allumés tant que des mouvements seront détectés). En l'absence de mouvements, le détecteur éteint ses charges après le délai réglé.

Si les luminaires sont allumés, on peut les éteindre en appuyant sur le bouton. Les lumières resteront éteintes, que des mouvements soient captés ou non.

REMARQUE : le témoin clignote à intervalles de 2 secondes lorsque des mouvements sont détectés.

DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

- Si le dispositif ne semble pas réagir aux mouvements (les luminaires ne s'allument pas et le témoin ne clignote jamais) après une minute et demie suivant l'alimentation initiale, retirer le dispositif de la boîte murale afin de vérifier le raccord à la terre ainsi que les autres connexions.
- Si les lumières sont toujours allumées, même quand la pièce est inoccupée :
 - vérifier si le délai réglé correspond à celui observé;
 - la portée est peut-être trop grande – la réduire en tournant le cadran Range d'environ 30°;
 - si le problème persiste, réduire davantage la portée (en prenant soin de ne pas la diminuer à un point tel que le dispositif ne puisse adéquatement contrôler la zone visée);
 - s'assurer que les obturateurs bloquent les mouvements indésirables d'aires adjacentes;
 - vérifier qu'il n'y a pas de chaleur/mouvements réfléchis engendrés par des lampes à incandescence, des miroirs, des bouches de CVC, des luminaires suspendus, des pièces mécaniques mobiles, de l'eau chaude qui coule dans le champ de vision, portes escamotables qui s'ouvrent et se ferment, etc.;
 - s'assurer que le détecteur n'est pas installé trop près d'une bouche de système de CVC.
- Si le détecteur éteint les lumières sans raison (mises hors tension intempestives) :
 - vérifier le délai d'éteinte et le prolonger à 20 ou à 30 minutes;
 - vérifier la portée de détection et l'augmenter au besoin.

Pour de plus amples renseignements, on peut composer le numéro de la Ligne d'assistance technique de Leviton (1-800-824-3005).

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Ce dispositif est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement. Cet équipement a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC, et conforme aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou des téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur;
- consulter le détaillant ou un technicien expérimenté en matière de radios ou de téléviseurs.

EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'œuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée**, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. **Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.

Figure 1 - Champ de vision horizontal

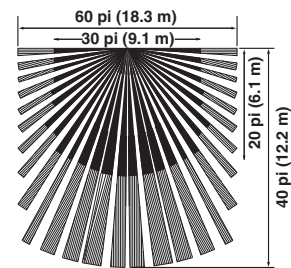


Figure 1A - Champ de vision vertical

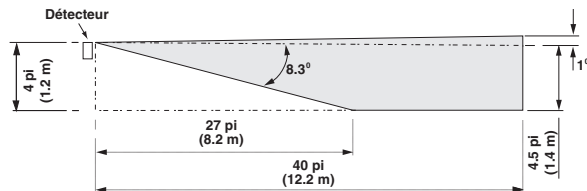


Figure 2 - Éléments du détecteur

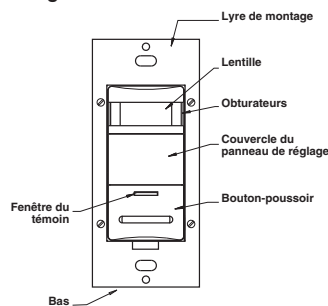


Figure 2A - Panneau de réglage

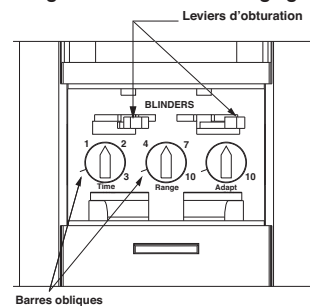


Schéma de câblage 1 - Commande d'un seul emplacement

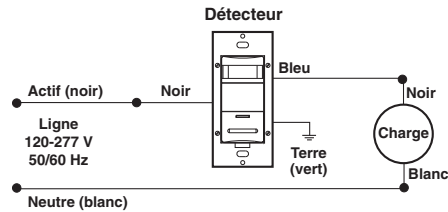
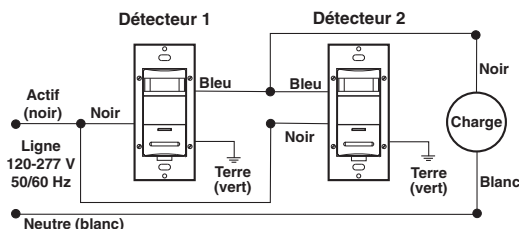


Schéma de câblage 2 - Commande de deux emplacements



REMARQUE : les deux détecteurs peuvent allumer l'éclairage. Ils éteignent leurs charges après le délai fixé (on peut également les mettre hors tension manuellement en appuyant sur les deux boutons).

MISE EN GARDE DE LA FCC

Toute modification apportée sans l'autorisation expresse de Leviton Manufacturing Co. Inc. pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation du produit.